Suppression d'un poste d'infirmière scolaire : Les Organisations Syndicales claquent la porte du CTSD

Après le Comité Technique Spécial Département (CTSD) du 29 avril qui, à l'unanimité des organisations syndicales, s'est prononcé contre la suppression d'un poste d'infirmière scolaire de la Mayenne au profit du département de la Loire-Atlantique, un nouveau CTSD était réuni aujourd'hui.

Interrogé dès le début de la séance sur ses intentions, le secrétaire général, en l'absence inacceptable du DASEN sur un sujet aussi important, a acté le maintien de sa décision de fermeture. Pour dénoncer ce choix injustifié dans notre département rural et devant ce simulacre de concertation, l'ensemble des organisations syndicales a décidé de quitter le CTSD.

Quoiqu'ils s'en défendent, la décision du Rectorat et du DASEN s'inscrit bien dans une logique purement comptable qui ignore totalement l'ensemble des arguments avancés par les organisations syndicales, les professionnels de la santé, les usagers (parents d'élèves FCPE) ou encore les parlementaires de notre département.

En effet, la Mayenne fait face à un manque cruel de professionnels de santé (médecins généralistes, pédiatres, pédopsychiatres, dentistes, ophtalmologistes...). C'est un département identifié comme un désert médical qui rend très difficile l'accès aux soins pour les élèves.
Le manque de médecins scolaires (moins de 2 médecins scolaires seulement sur les 6 postes de la Mayenne) renforce la nécessité de conserver tous les postes d'infirmières scolaires en Mayenne.
Les conséquences à venir de la crise sanitaire sur la santé physique et surtout psychique des élèves, déjà visibles, devraient conduire, non pas à supprimer des moyens mais au contraire à les porter à la hauteur des besoins de cette génération.

Décider de supprimer un poste d'infirmière, c'est prendre la responsabilité de fragiliser les ressources en matière de santé, d'aggraver encore un peu plus les inégalités sociales et de santé et d'impacter la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels de médecine scolaire en Mayenne.

Les organisations syndicales, CGT éduc'action, FNEC-FP FO, FSU et UNSA-Education, ne l'acceptent pas et entendent poursuivre la mobilisation pour que le poste d'infirmière soit maintenu en Mayenne. A cet effet, elles demandent la saisine urgente du CHSCT, en raison des risques psychosociaux à craindre pour ces personnels.

Laval le 18 Mai 2021